



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

calamités agricoles

Question écrite n° 25537

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les conséquences de la canicule sur la production de semences. La vague de chaleur qu'a essuyée la France au cours du printemps et de l'été derniers a eu des répercussions significatives sur les productions de semences, dès lors qu'au-delà de 35° la capacité de fécondation du pollen est très fortement réduite. Il apparaît qu'une mauvaise récolte pour les agriculteurs multiplicateurs de semence est à craindre et s'ajoute aux autres conséquences de la canicule qui ont déjà dangereusement obéré la récolte 2003. Par conséquent, il lui demande des précisions sur les mesures qu'il envisage de prendre afin de soutenir cette filière agricole stratégique.

Texte de la réponse

Les services du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales ont fait procéder à une évaluation de l'impact des conditions climatiques de l'été 2003 sur la production de semences et à une estimation de ses conséquences sur la récolte de l'année 2004. Pour la campagne à venir, une analyse secteur par secteur laisse prévoir un approvisionnement normal en betteraves, plantes à fibres (lin, chanvre) et une possibilité de production en retrait par rapport aux campagnes précédentes pour le blé tendre d'hiver, les graminées (dactyle) et les légumineuses fourragères (pois, féverole), ainsi que pour le maïs. La mobilisation des stocks de report de l'année précédente et, dans le cas du maïs, les productions de semences à contre saison en Amérique du Sud devraient permettre de limiter fortement l'impact des conditions climatiques de 2003. Toutefois, en cas de nécessité, les services du ministère de l'agriculture demanderont aux autorités communautaires la possibilité d'utiliser des semences ne répondant pas à tous les critères de la certification, dans le cadre de la dérogation prévue par les directives de commercialisation pour des semences « à exigences réduites ».

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25537

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2003, page 7377

Réponse publiée le : 22 juin 2004, page 4672